

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0038/PR/MAEM portant adoption du projet de Budget prévisionnel 2010 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires.

n° 2010-0038/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE
LA MER

Date de publication

17 janvier 2010

Numéro JO

n° 2 du 31/01/2010

Date du numéro

31 janvier 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULLa Constitution du 15 septembre 1992

VULLa Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources hydrauliques

VULLa Loi n°48/AN/09/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VULLe Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VULLe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULLe Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VULLe Décret n°2009-0237/PR/MEIFP du 15 octobre 2009 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires

VULL'Arrêté n°85-1162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches

VULL'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire

VULL'Arrêté n°2009-0246/PR/MAEM du 22 mars 2009 portant modification de l'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH portant modification des tarifs de redevance des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire

VULL'Arrêté n°2009-0757/PR/MAEM-RH du 17 octobre 2009 relatif aux tarifs des redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire

VULLa Délibération n°001 du Conseil d'Administration du 24 décembre 2009 portant approbation du Budget prévisionnel 2010

SUR Proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources hydrauliques

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 05 janvier 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2010 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

– En Produits : 125.000.000 FD – En Charges : 125.000.000 FD – Budget d'investissement : 41.000.000 FD

Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.
